

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2009
---

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 2 novembre 2009 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 27 octobre 2009.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Edith SCHWAB et Gilbert SEYLLER.

Absents excusés : Eric MEMHELD donne procuration à Dominique HEILIGENSTEIN, Joseph MEMHELD, Christian SCHAUNER donne procuration à Christophe KNOBLOCH et Jean-Michel STIRMEL.

Secrétaire de séance : Rachel GRUSSENMEYER

Assistantes déléguées au secrétariat : Emilie SCHUTZ et Christiane FRANTZ

## **Ordre du jour**

1. Adoption du procès verbal de la séance du 28 septembre 2009
2. Compte rendu de la Commission des Finances du 26/10/2009
  - a. Réseau d'Education Spécialisé
  - b. Ecole Numérique Rurale
  - c. Local des arboriculteurs
  - d. Remplacement des cuvettes et réservoirs de WC à l'école
  - e. Fermeture des décharges communales
  - f. Subvention pour ravalement de façades des immeubles
  - g. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
  - h. Divers
    - a. FCTVA – Plan de relance
    - b. Devis signalétique FCW et école
3. Place de retournement rue des Seigneurs
4. Périscolaire
5. Divers
  - a. Présentation du rapport annuel 2008 d'assainissement (CCGR)
  - b. Droit de préemption

## **1. Adoption du procès verbal de la séance du 28 septembre 2009**

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 28 septembre 2009, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2. Compte rendu de la Commission des Finances du 26/10/2009**

### **1. Réseau d'Education Spécialisé**

L'implantation d'un poste d'enseignant spécifique sur le secteur de Sundhouse pour le Réseau d'Education Spécialisé (RASED) concerne les neuf communes de la CCGR.

L'intervention des membres de ce réseau nécessite de doter l'équipe enseignante de matériels indispensables au bon fonctionnement de celui-ci. A cet effet, la CCGR s'est fait communiquer, par l'enseignante chargée de cette aide rééducative, la liste des matériels dont elle aurait besoin. Il est ainsi proposé aux communes partenaires dans le RASED ce qui suit :

- la commune de Hilsenheim porterait le projet d'investissement ; le montant à consacrer à ce titre est fixé à 1 300€
- le budget annuel de fonctionnement est fixé à 350€ (montant maximum qu'il convient de justifier par des factures de détails), c'est la CCGR qui prendra en charge (cf. délibération du 22/09/2009).

La répartition de la somme d'investissement se fera au prorata du nombre d'habitants des communes concernées. Adopté à l'unanimité.

### **2. Ecole Numérique Rurale**

La commune a été retenue dans le cadre du projet Ecole Numérique Rurale. Il est proposé d'approuver l'achat de la classe numérique auprès de la société CAMIF Collectivités pour un montant de 14 293 € HT soit 17 094, 42 € TTC. La convention a été validée par la commune et par l'Académie. Prochainement, une avance de 3 000 € sera versée par l'Inspection Académique du Bas-Rhin. Adopté à l'unanimité.

### **3. Local des arboriculteurs**

Le permis de construire étant accordé depuis le 12 octobre 2009, le Maire, Justin FAHRNER, Edith SCHWAB, Jean-Paul OBRECHT et Francis SINGLER ont rencontré Monsieur SPATZ, architecte en charge du projet du local des arboriculteurs, qui leur a présenté le chiffrage définitif du projet. Trois devis par corps de métier seront sollicités. Pour que les travaux puissent démarrer au 1<sup>er</sup> décembre 2009, il est proposé de donner pouvoir au Maire de signer le marché avec les entreprises retenues.

Adopté à l'unanimité.

D'autre part, il est proposé d'adopter l'avenant de l'architecte pour la somme de 4 830 € HT soit 5776,68 € TTC en raison des études complémentaires qui ont été réalisées : relevé altimétrique du dallage intérieur, études pour l'assainissement : mise en place d'un nouveau raccordement au réseau et nouveau regard pour le péricolaire, études liées aux travaux : faisabilité des différents modes de chauffage, mise en œuvre d'une cloison isolante entre atelier de pressage (chauffé) et espace de stockage (non chauffé), et études pour mise en œuvre de portes spécifiques. Les membres du Conseil s'accordent à dire que l'avenant de l'architecte est très important et qu'aucune autre augmentation ne sera validée.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Remplacement des cuvettes et réservoirs de WC à l'école**

Dans le cadre du projet Eco – Ecoles, il est proposé de confier le remplacement des cuvettes et des réservoirs de WC à l'école à l'entreprise PRO SANIT de Sélestat pour un montant de 2831,60 € HT soit 3386,60 € TTC (C/21312, OP 652). Adopté à l'unanimité.

#### **5. Fermeture et réhabilitation des décharges communales**

Dans le cadre de la fermeture des décharges communales, le Maire a rencontré l'entreprise Ledermann – Mutschler, qui a déjà fait ce type de travaux.

Des devis ont été sollicités auprès de trois autres entreprises.

Un autre espace réservé à la commune sera prévu pour le dépôt des déchets verts.

Il est à noter que pour recevoir les subventions du Conseil Général et de l'ADEME, un devis doit être déposé avant le 9 novembre 2009.

Les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget 2010.

Adopté à l'unanimité.

#### **6. Subvention pour ravalement de façades des collectifs**

Les habitants des deux collectifs situés 6 à 12 rue des Iris ont fait une demande de subvention pour ravalement de façades. Pour Mémoire : surface des façades : 1 180 m<sup>2</sup> par construction.

Après un long débat au cours duquel diverses propositions sont faites : payer un pourcentage de la facture, appliquer un tarif selon des fourchettes de prix...le calcul suivant a été discuté : surface x 1€ (au lieu de 3 € pour une maison individuelle avec plafonnement à 130 m<sup>2</sup>).

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 180 € par construction.

Cette délibération s'applique pour les constructions comportant plus de trois logements.

Adopté à l'unanimité.

#### **7. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Il s'agit de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour un temps non complet de 17h30/ semaine. Ce poste est créé sur la base de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

« Recrutement dans les communes de moins de 2000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 10000 habitants lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. »

Ce contrat peut être conclu pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peut être renouvelé que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Cet agent communal sera chargé de la gestion de l'agence postale communale et effectuera d'autres tâches administratives et des travaux divers de secrétariat.

Les horaires d'ouverture de la poste au public seront les suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Horaire de travail de 8 h 30 jusqu'à 12 h.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Divers**

### **a. FCTVA – Plan de relance**

Dans le cadre du plan de relance de l'économie la commune a signé avec le préfet une convention dans laquelle elle s'est engagée à réaliser en 2009 des dépenses réelles d'investissement qui soient supérieures de un euro au moins à la moyenne des dépenses d'investissement réalisées pour les années 2004 à 2007.

En contrepartie l'Etat s'est engagé à ce que les attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 soient versées avant le 30 juin 2009. Notre attribution (87 774,42 euros) a été reçue le 16 juin. Par ailleurs le versement de l'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2007 n'est pas encore intervenu à ce jour.

Si la collectivité a tenu son engagement : la mesure d'accélération du versement des attributions du FCTVA devient pérenne. La collectivité percevra désormais le FCTVA avec seulement un an de décalage, au lieu de deux ans auparavant. En 2010 elle percevra donc le FCTVA dû au titre de 2009, et en 2011 celui pour 2010 et ainsi de suite.

Si en 2009, la collectivité n'a pas pu tenir son engagement : on revient au dispositif antérieur et la collectivité percevra à nouveau le FCTVA avec un décalage de deux ans. Comme elle aura perçu en 2009 le FCTVA qui aurait dû lui être versé en 2010, elle ne percevra aucune recette au titre du FCTVA en 2010, ce qui pourrait poser des problèmes en terme de trésorerie. En 2011 elle touchera le FCTVA dû au titre de 2009.

**Pour notre commune la situation au 30 septembre 2009 est la suivante:**

- **la moyenne 2004 - 2007 des dépenses d'investissement est de 569 001 euros.**
- **au 30 septembre 2009 les dépenses d'investissement 2009 prises en compte dans la convention s'élèvent à 524 854 euros,**
- **soit 92,2 % de l'objectif à atteindre, qui est la moyenne 2004 - 2007.**

Par conséquent, afin de réussir à atteindre les 100%, la commune a relancé les fournisseurs, les maîtres d'œuvre pour accélérer l'achèvement de certains chantiers avant la fin de l'année : rue de la Forêt, rue de l'Ecluse, travaux de gros œuvre au local des arboriculteurs, et la réception de matériels divers : Ecole Numérique Rurale...

### **b. Devis signalétique FCW et école**

La société OPSD de Sélestat a fait deux propositions pour la signalétique :

- Des vestiaires, le devis est d'un montant de 105,42 € HT soit 126, 08 € TTC (C/2313, OP 50).
- De l'école, le devis est d'un montant de 1728,56 € HT soit 2 067, 35 € TTC (C/21312, OP 652).

Adopté à l'unanimité.

### **3. Place de retournement rue des Seigneurs**

Le Maire et les Adjoints ont rencontré M. Nuber, maître d'œuvre pour les travaux de la place de retournement rue des Seigneurs. Des devis seront sollicités pour que les travaux puissent démarrer. Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue. Adopté à l'unanimité.

#### **4. Périscolaire**

Le Maire a rencontré M. Biry du CAUE et lui a présenté le projet de périscolaire. Une convention a été signée entre la commune et le CAUE pour l'assistance à ce projet. La commune devra verser 2 000 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE. Les études démarreront dès le début de l'année prochaine. Adopté à l'unanimité.

#### **5. Divers**

##### **a. Présentation du rapport annuel 2008 d'assainissement (CCGR)**

Le Maire présente le rapport annuel 2008 d'assainissement à l'ensemble des conseillers municipaux par le biais d'un diaporama.

##### **b. Droit de préemption**

Le Maire informe que le droit de préemption n'a pas été exercé lors de la vente immobilière : De M. VANDENOSTENDE Jean-Sébastien et Melle LISSORGUES Kimberley à M KEMPF Christophe et Melle BERTOCCHI Audrey pour l'habitation située 13 A rue de Bergheim – section 30, parcelles 378/174 d'une superficie de 370 m<sup>2</sup>, ainsi que le chemin d'accès, 1/2 de 85m<sup>2</sup>, section 30, parcelle 380/174.

##### **c. Fermeture de la déchetterie de Sundhouse pour cause de travaux**

Le Maire informe les conseillers que la déchetterie de Sundhouse sera fermée pour travaux du 9 novembre au 5 décembre 2009. Les usagers sont invités à se diriger vers d'autres déchetteries.

##### **d. Prochaine réunion du Conseil**

Le Maire informe les conseillers que la prochaine séance aura lieu le lundi 7 décembre 2009.

##### **e. Fête des Aînés**

Justin FAHRNER annonce que la fête des Aînés aura lieu le 6 décembre 2009. Il y a un changement dans l'animation de l'après-midi : les filles CRIQUI chanteront accompagnées d'un musicien. La musique de Wittisheim ne jouera donc que pour l'apéritif.

##### **f. Wettzer Blatt'l**

La rédaction du Wettzer Blatt'l du mois de décembre va débuter prochainement. Justin FAHRNER invite tous les conseillers à lui faire part de leurs propositions par écrit.

##### **g. Stammtisch**

Justin FAHRNER explique que cette réunion initialement prévue samedi 7 novembre est reportée au samedi 21 novembre à 14 heures à la salle de la mairie. Cette invitation s'adresse à tous les Wittisheimois qui ont un souvenir à raconter, un document ou des photos à montrer. Ces témoignages et documents seront utiles pour le livre « Wittisheim unser Dorf »

## **h. 100<sup>ème</sup> anniversaire du « S'Riedbahnel »**

Ce 100<sup>ème</sup> anniversaire fut un grand succès, les demandes d'enveloppes étaient nombreuses.

### **i. Peinture couloir de la maternelle**

Le Maire, les adjoints et les agents techniques ont refait la peinture dans le couloir de l'école maternelle durant les congés scolaires de la Toussaint.

### **j. Réunion ADAC**

Une réunion de l'ADAC aura lieu le 3 novembre 2009 à 18 heures à la salle Ste Barbe de Sélestat où tous les membres du Conseil sont invités. La présentation du programme LEADER sera faite.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 45.**

La Secrétaire de séance,  
Rachel GRUSSENMEYER.

Le Maire,  
André KRETZ.